DELIBERATION N° 8

Autorisation de transfert de l'actif et du passif de la Salle des congrès vers le Budget Ville de Dieppe et autorisation d'intégration dans le budget Ville

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :36
Nombre de votants :39

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le contrat de délégation de service public de type affermage pour l'exploitation de l'équipement "le Carré" signé entre la Ville de Dieppe et la SNC Ellipse intègre la salle des congrès.

Il est donc nécessaire de transférer les écritures d'actif et de passif du budget "salle des congrès" vers le budget principal de la Ville de Dieppe.

Vu :

- la délibération n° 4 en date du 22/03/2012 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation de l'équipement "les Bains" et autorisant le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes,

- le contrat de délégation de service public de type affermage pour l'exploitation de l'équipement "les Bains" centre Balnéaire et salle des congrès n° 2012/81 en date du 19 avril 2012.

Considérant :

- l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 21 novembre 2012,

- les avis des commissions n° 1 et n° 3 réunies le 3 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

– d'autoriser le transfert des écritures suivantes :

ACTIF		
compte	**Libellé**	**Montant**
2131	Immobilisations corporelles : bâtiment	1 793 865,88 €
2183	Autres immobilisations corporelles : matériel informatique	524,87 €
28131	Amortissements constatés	139 149,26 €
28183	Amortissements constatés	524,87 €
PASSIF		
compte	**Libellé**	**Montant**
1312	Subvention d'équipement	412 500,00 €
1313	Subvention d'équipement	412 500,00 €
13913	Reprise de subvention	23 571,42 €
13912	Reprise de subvention	23 571,42 €
1641	Emprunts	898 161,41 €

- d'autoriser Monsieur le Comptable du Trésor à passer les écritures d'ordre non budgétaires correspondantes dans le budget Salle des Congrès.

- d'autoriser Monsieur le Comptable du Trésor à passer les écritures d'ordre non budgétaires correspondantes dans le budget Ville de Dieppe

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire